

## Organisateur de l'activité

- **Nom**  
SNCF - Direction des Affaires européennes
- **Prénom**  
Mathilde Jacquot
- **Adresse**  
Rue Belliard, 4/6 – 1040 Bruxelles
- **Raison sociale**  
Aucune

## Informations pratiques

- **Intitulé de l'activité**  
Forum sur le thème de « Mobilité durable dans l'Union européenne : et vous, vous en attendez quoi ? »
- **Description de l'activité**  
La consultation citoyenne était exclusivement réservée aux salariés SNCF. La consultation visait à faire appel à l'expérience des participants et de susciter la discussion sur des thématiques telles que l'intermodalité, la billetterie intégrée et dématérialisée, information des voyageurs sur leurs droits, les infrastructures, l'avenir de la mobilité (automatisation des modes, transport programmé et/ou à la demande, émergence de nouveaux modes et de carburants alternatifs...).
- **Date et heure**  
2 octobre 2018 de 9h30 à 11h
- **Lieu**  
SNCF Réseau - 18 rue de Dunkerque – 75010 Paris

- **Nombre de participants**  
20
- **Catégories de publics présents**  
Profils techniques issus par exemple de la direction de la surveillance et de la supervision, en charge du reprofilage rail, évaluateur signalisation
- **Nom des intervenants ou des grands témoins s'étant exprimés**  
Pour cette consultation citoyenne, la Direction des Affaires européennes de SNCF s'est associée à Toute l'Europe qui avait pour charge d'animer le débat. Sont intervenus comme experts l'équipe de la Direction des Affaires européennes de SNCF.

## Synthèse de l'activité

- **Thèmes évoqués**
  - Cofinancements européens : infrastructures, déploiement de nouveaux systèmes plus innovants dans les transports (par exemple : le système européen de gestion du trafic ferroviaire ERTMS)
  - Lignes ferroviaires transfrontalières
  - Réglementation européenne en matière de sécurité ferroviaire
  - Conditions de concurrence entre les modes de transport (dont les différences de taxation)
  - Complémentarité des modes de transport pour assurer une mobilité dite de « porte à porte »
  - Développement des modes de transport dits « doux » et leur complémentarité avec le train
  - Développement du fret ferroviaire comme réponse à la congestion routière
  - Rappel de la compétence partagée de l'UE et des Etats en matière de transport, ainsi que du principe de subsidiarité
  - Arrivée des véhicules autonomes
  - Penser la mobilité de l'emploi : quelles perceptions de l'UE du télétravail
- **Questions / attentes / problèmes soulevés**  
L'échange a démarré en questionnant l'intérêt d'un cofinancement européen des petites lignes dans les zones transfrontalières comme soutien à la mobilité durable. Les participants ont insisté sur le fait que la mobilité de demain se construisait par un plus grand investissement dans les modes de transport du quotidien et pas seulement dans les grands projets d'infrastructure.  
L'échange s'est ensuite orienté vers les questions de sécurité ferroviaire. Les participants ont pointé du doigt les difficultés à établir des systèmes de sécurité uniformes au sein de l'UE, ce qui compliquerait la circulation d'engins de travaux ferroviaires, notamment. Un des experts présents a rappelé qu'actuellement la Commission européenne promouvait le déploiement du système européen de gestion

du trafic ferroviaire (ERTMS). Les participants craignent que d'ici 20 ans, une fois le système largement déployé, les technologies aient évolué et que l'ERTMS soit dépassé. Selon eux, l'UE ne va pas assez vite, les mécanismes de décision sont beaucoup trop lents et l'UE prend beaucoup de retard en matière de mise en œuvre des technologies sur son territoire. Un des experts présents a aussi rappelé que la valeur « temps » n'était pas la seule à jouer, il y a aussi la question des budgets : déployer un tel système demande un certain investissement. On remarque bien trop souvent que les budgets disponibles sont assez faibles par rapport aux besoins exprimés. Le programme du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (ou « Connecting Europe Facility »), ce sont quelques 22 milliards d'euros pour les transports sur la période 2014-2020, dont 10 milliards sont dédiés aux pays bénéficiaires du Fonds de cohésion. Seul un milliard d'euros environ a jusqu'ici été consacré à l'ERTMS.

En Allemagne, le déploiement complet coûtera 35 milliards d'euros, selon une récente étude de faisabilité. Donc on voit que les budgets disponibles sont assez faibles par rapport aux besoins. Aussi, il a été rappelé que les entreprises, les collectivités et l'Etat cofinancent, en général, à hauteur de 50% les projets européens. Pour les participants, la réglementation européenne provoque de nombreux blocages qui font que les entreprises n'arrivent pas à rentrer dans « l'innovation ». C'est aussi pour cette raison que le citoyen ne sent pas l'Europe autour de lui, car tout lui paraît « trop long et loin ». Les experts ont aussi rappelé aux participants que le transport faisait partie des compétences partagées de l'UE, ce qui signifie qu'à la fois les Etats et l'UE peuvent légiférer en la matière.

Les participants considèrent que les gares et les trains ne sont plus adaptés pour intégrer les nouveaux modes de transports dits « doux » : vélos, trottinettes, voitures électriques et semi-autonomes, dans les déplacements du quotidien. Les participants s'interrogent sur le rôle et l'ambition de l'UE à légiférer sur ces nouvelles mobilités. Les experts ont souhaité préciser que concernant ce sujet, l'échelon européen n'est peut-être pas le plus pertinent au regard du principe de subsidiarité, même si l'UE peut déjà dans un premier temps fournir les cadres d'une réglementation.

Enfin, les participants ont choisi d'évoquer la mobilité sous l'angle professionnel en évoquant le télétravail. Ils se sont interrogés sur le rôle de l'UE dans la mise en œuvre de règles uniformes au niveau du télétravail. Un des experts présents a souhaité rappeler que cette question relevait des Etats membres et que l'UE ne disposait pas d'un dispositif suffisant pour offrir de trop fortes garanties sociales. Tous sont d'accord pour dire qu'en France, le télétravail pâtit d'une mauvaise image notamment en raison du manque de confiance de l'employeur envers l'employé.

- **Pistes de proposition formulées**

Afin de faciliter le travail législatif européen, les participants se sont accordés sur le fait qu'en plus d'une union économique, il fallait travailler à une union politique, afin que « l'UE ne parle que d'une seule voix ». Un des sujets abordés lors de la discussion fut l'égalité des charges entre les différents modes de transport. Les participants sont d'avis que la mobilité durable ne peut s'envisager que si l'UE et les Etats membres favorisent l'application des principes du pollueur-payeur et de l'utilisateur-payeur, ce qui est déjà le cas pour le ferroviaire. Un des experts présents a évoqué la révision de la directive Eurovignette, actuellement en cours. Si le texte est encore en cours d'examen au Conseil, le rapport du Parlement européen incite au fléchage des recettes des péages routiers pour développer les modes de transport durables. Pour les

participants, les taxes récoltées via les péages routiers pourraient notamment permettre de développer le ferroutage. Il a aussi été proposé que l'UE et les Etats cessent de soutenir la construction d'infrastructures parallèles type aéroports ou autoroutes et redirigent le trafic vers des infrastructures déjà existantes comme les infrastructures ferroviaires.

### **Facultatif**

- **Commentaires sur le déroulé de la Consultation**  
[Not answered]